

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
29/09/2020

Animaux sauvages captifs : « le début d'une nouvelle ère »

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) se réjouit des mesures annoncées par la ministre de la Transition écologique sur le bien-être des animaux sauvages captifs. Ces mesures, attendues depuis plus d'un an à la suite de la concertation ministérielle sur le sujet à laquelle nous avons pris part, répondent à des attentes sociétales fortes. Notre président Louis Schweitzer les avait appelées de ses vœux dans son discours lors de la réunion de lancement de la concertation ministérielle en avril 2019.

Nous applaudissons l'annonce de la fin progressive de la captivité des animaux sauvages dans les cirques et les delphinariums, ainsi que l'arrêt d'ici 5 ans de l'élevage de visons pour leur fourrure. Nous avons en effet proposé une fin progressive de ces activités et participé aux premières réflexions du ministère sur la création d'un refuge marin pour dauphins. De telles mesures reflètent, selon les mots de la ministre, notre « *rapport nouveau à l'animal sauvage* » dans une « *civilisation mature* ».

En effet, 73 % des Français interrogés sont favorables à l'accompagnement des professionnels du cirques par les pouvoirs publics pour une transition vers des spectacles sans animaux¹. 69% sont pour l'interdiction des delphinariums qui maintiennent en captivité des orques et des dauphins à des fins de divertissement². 84% estiment que la France doit interdire l'élevage d'animaux pour leur fourrure³.

Quant aux parcs zoologiques, les annonces restent floues mais nous espérons qu'elles amorceront une amélioration des conditions de vie des animaux captifs.

La LFDA se bat depuis plus de quarante ans contre la captivité des animaux sauvages. De nombreuses actions de sensibilisation du public et des pouvoirs publics ont été entreprises depuis les années 1980 au sujet de la condition des animaux sauvages dans les cirques et dans les zoos. Elle dénonce également l'élevage d'animaux sauvages pour la fourrure, ainsi que la captivité des cétacés. Elle a d'ailleurs participé aux travaux aboutissant à l'arrêté de 2017 interdisant la reproduction des cétacés en captivité, lequel a été annulé par le Conseil d'État.

La LFDA se tient à la disposition de la ministre Barbara Pompili pour l'accompagner dans la définition précise des mesures annoncées et suivra de près leur mise en œuvre.

Contact :

Nikita Bachelard, chargée de relations publiques
01 47 07 98 99 • communication@fondation-droit-animal.org
www.fondation-droit-animal.org

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) œuvre pour faire reconnaître les droits fondamentaux des animaux par une réflexion éthique et scientifique. Créée en 1977 sous le nom de Ligue Française des Droits de l'Animal, elle est reconnue d'utilité publique en 1985 puis, en tant que fondation en 1999. Louis Schweitzer préside le conseil d'administration qui, aux côtés d'un comité d'honneur et d'un comité scientifique, forme un groupe pluridisciplinaire de réflexion et d'étude visant à transposer dans le droit les connaissances et les avancées scientifiques ayant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des animaux.

¹ Sondage IFOP pour la Fondation Brigitte Bardot, 2020

² Sondage IFOP pour la Fondation 30 millions d'amis, 2020

³ Sondage YouGov pour l'association L214, 2018